

Sous le sable de Vaugirard, les pavés de CQC 2007

■ En novembre 2004, la direction de La Poste n'avait pas assez de mots pour qualifier la signature des accords de Vaugirard par une majorité d'organisations syndicales ■ Décliné au niveau local, le soufflé présenté est quelque peu retombé ■ Pendant ce temps, CQC 2007 avance et les restructurations vont bon train ■ D'un côté la direction, coeur sur la main, promet un dialogue social rénové en s'appuyant sur les accords de Vaugirard ■ De l'autre, elle restructure à tour de bras avec CQC 2007, sans se soucier d'un quelconque dialogue avec les organisations syndicales.

Accords TPF

Les accords sur la quatrième personne autour de la TPF ont été réalisés dans de nombreux centres. A ce jour, 24 accords ont été signés sur les 34 établissements concernés. La CGT annonce en avoir signé treize. Pour sa part, SUD, non signataire de l'accord national, en a signé cinq. Si l'on ajoute les vraies créations d'emplois figurant dans ces accords, on est loin de la revendication SUD de création de 400 emplois au niveau national. On atteindra 150 emplois, au mieux. Tout bénéf pour la Poste qui réussit par ce tour de passe-passe à rentabiliser les machines et à augmenter les tâches des opérateurs. Notre préférence allait à un emploi de décasseur. Or, faute de cadrage national, on s'aperçoit que l'emploi, quand il est créé, est complètement différent d'un centre à l'autre et que le nombre de tâches de travail pour les opérateurs augmente considérablement dans la plupart des cas. A Créteil, Clermont Ferrand et Rouen, les emplois proposés sont en II.1, partout ailleurs ils sont proposés en I.2. Chaque DETAP fait sa propre sauce, selon ses besoins.

Après Paris Nord, voici Paris Sud

A l'image de ce qu'elle a mis en place au nord de Paris avec la création de Paris-Nord Gonesse, la direction de La Poste annonce la création de Paris Sud. Cette nouvelle plateforme nationale sera implantée dans la zone aéroportuaire d'Orly sur la commune de Wissous dans l'Essonne. L'ouverture est prévue pour fin 2007 début 2008 et va entraîner les fermetures/transformations des deux derniers centres de tri de Paris intra-muros (Paris 14 et 15). La plate-forme Paris Nord Gonesse avait entraîné les fermetures/transformations de Paris 20, 17, 18, 08, 11 et leurs lots de reclassements. L'objectif est de «faire baisser les coûts et de renforcer la compétitivité face aux concurrents». Pour le personnel, la direction annonce «des conditions de vie au travail améliorées, une sécurité au travail renforcé, la valorisation des métiers du courrier, des locaux modernes et adaptés». Lorsque l'on a visité Paris Nord et rencontré celles et ceux qui y travaillent, on a bien du mal à y croire...

Sur la précarisation

Les négociations ont déjà commencé dans un certain nombre d'endroit. Là encore, faute de directive nationale, il y a des accords locaux dans certains CTC et des accords au niveau de la DOTC pour d'autres régions. Pour SUD-PTT, la négociation doit aboutir à une CDIisation sur place pour tous les CDD ou CDI à temps partiel qui le désirent, et si possible dans le cadre d'un accord d'établissement lorsque les effectifs sont suffisants. L'arrêt de nouveaux recrutements de CDD ou intérimaires doit être spécifié dans chaque accord, hors périodes saisonnières. C'est la condition indispensable pour que la précarité dans les centres soit durablement éradiquée. Enfin, il ne doit pas y avoir de lien entre précarisation et réorganisations des services, ni de quelconque flexibilité en fonction des flux de trafic et encore moins de flexibilité géographique, sur plusieurs sites.

CQC 2007 : l'étau se resserre

Si la direction du courrier n'est pas avare de mots pour les accords de Vaugirard, elle est beaucoup moins loquace lorsqu'il s'agit d'informer les organisations syndicales sur le volet industriel que représente Cap Qualité Courrier 2007. Après la fermeture annoncée d'Argentan (voir le dernier insudmersible), celle de Laval, nous apprenons la transformation d'Evreux (voir encadré) en Centre de tri d'entraide mécanisé (CTEM) qui servira de soupape de sécurité à Rouen Madrillet, flambant neuf mais déjà engorgé. D'un autre côté, La Poste annonce la création de Paris Sud qui, après l'ouverture de Paris Nord Gonesse, triera le courrier de tous les arrondissements du Sud de Paris (voir encadré). N'oublions pas non plus la fermeture et la délocalisation de Meaux CTC et l'implantation d'un nouveau centre à Lognes. Toutes ces réorganisations, fermetures, transformations sont annoncées sans ménagement au personnel et les organisations syndicales sont le plus souvent mises devant le fait accompli. La direction de La Poste se félicite du vote de la loi postale le 20 janvier 2005 instaurant la concurrence sur le courrier. C'est avec la même logique qu'elle veut mettre les centres et le personnel en concurrence.

Evreux CTC : A la place, un centre d'entraide mécanisé

*Les syndicats ont été reçus le 23 février par le DETAP du centre. Celui-ci a annoncé la transformation du CTC en CTEM (centre de tri d'entraide mécanisé). Le transfert du TG2 complet début octobre pour Rouen Madrillet et la perte des nuits au 27 juin 2005. Il resterait 33 emplois avec l'encadrement. Les horaires de travail, c'est les 3X8 et 4 nuits sur 6. Une base de ventilation pour le routage serait installé au rez de chaussée du CTC avec 7 agents. Un sous-centralisateur pour la collecte du courrier entreprise serait prévu avec 25 agents (mais entre 10 et 15 temps complets). La labellisation du centre est reconduite jusqu'au 31 décembre 2005. Le CTC emploie environ 150 personnes actuellement, ce qui est proposé c'est la réduction de 50% de l'effectif. La direction propose 44 départs vers Rouen Madrillet et 30 personnes pour la distribution. **Inacceptable.***

Face à des attaques d'une telle ampleur, il est indispensable que les différents centres se rencontrent régulièrement, se coordonnent pour aboutir à des états généraux des CTC afin de préparer une riposte unitaire.

En restant chacun dans son coin, isolé, en laissant chaque centre négocier les conditions de sa disparition, nous n'avons aucune chance. Aucun centre ne sera épargné par ces restructurations.

Dans le cadre des accords de Vaugirard, nous devons revendiquer :

- Le II.1 grade de base
- Reconnaissance de la pénibilité par une année de bonification tous les 7 ans
- Le passage de tous les temps partiels en CDI temps complet, sur place
- Le passage de tous les CDD en CDI, sur un seul site, à l'ancienneté
- Un emploi supplémentaire par TPF et par brigade
- L'arrêt des horaires de travail atypiques et une discussion générale sur les horaires, notamment les horaires de nuit
- Arrêt du recours à de nouveaux CDD ou CDI à temps partiel imposé

Et plus largement :

- Maintien du centre de tri départemental, seul garant du J+1
- Un volant de remplacement au 1/4 du personnel
- Recrutement de fonctionnaires par concours
- Un plan de titularisation des contractuels
- Un treizième mois pour tous les personnels